

# La Propriété industrielle

Paraît chaque mois  
Abonnement annuel:  
fr.s. 135.—  
Fascicule mensuel:  
fr.s. 13.—

99<sup>e</sup> année - N° 4  
Avril 1983

Revue mensuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

## Sommaire

UNIONS INTERNATIONALES	
— Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Le PCT en 1982 . . . . .	137
OBTENTIONS VÉGÉTALES	
— L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) en 1982 . . . . .	139
RÉUNIONS DE L'OMPI	
— <b>Union de Paris.</b> Assemblée et Conférence de représentants . . . . .	143
— <b>Union de Locarno.</b> Comité d'experts sur la Classification internationale pour les dessins et modèles industriels . . . . .	144
ÉTUDES GÉNÉRALES	
— La protection des inventions en Roumanie (Y. Eminescu) . . . . .	146
— Transmission et échange de connaissances: rôle de la propriété industrielle. Point de vue d'un directeur de recherches industrielles (G. Maire) . . . . .	156
CALENDRIER DES RÉUNIONS . . . . .	161

## LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

— <i>Note de l'éditeur</i>	
— COLOMBIE	
Décret N° 1190 de 1978 portant incorporation de la Décision N° 85 de la Commission de l'Accord de Carthagène dans la législation nationale (du 26 juin 1978) . . . . .	Texte 1-001
— ÉQUATEUR	
Décret suprême N° 1257 (du 10 mars 1977) . . . . .	Texte 1-001
— PÉROU	
Décret-loi N° 22.532 (du 15 mai 1979) . . . . .	Texte 1-001
— ZAÏRE	
Loi régissant la propriété industrielle (N° 82-001 du 7 janvier 1982) . . . . .	Texte 1-001
— TRAITÉS MULTILATÉRAUX	
Accord d'intégration sub-régionale (Accord de Carthagène). Règlement relatif à l'application des normes concernant la propriété industrielle (Décision N° 85 de la Commission de l'Accord de Carthagène) (mai/juin 1974) . . . . .	Texte 1-009

© OMPI 1983

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0033-1430



## Unions internationales

### Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

LE PCT EN 1982

On trouvera résumés ci-dessous les résultats des activités menées en 1982 en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

*Membres.* A la fin de 1982, les 32 pays suivants avaient ratifié le PCT ou y avaient adhéré: Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Cameroun, Congo, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Hongrie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Monaco, Norvège, Pays-Bas, République centrafricaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Togo, Union soviétique. Le chapitre II du PCT n'est pas applicable au Danemark, aux Etats-Unis d'Amérique, au Liechtenstein, en Norvège ni en Suisse.

D'autre part, la Mauritanie a déposé son instrument d'adhésion au PCT en janvier 1983 et l'adhésion d'autres pays est prévue pour le courant de cette année.

*Administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international.* Les offices suivants avaient la qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international à la fin de 1982: l'Office australien des brevets, l'Office autrichien des brevets, l'Office japonais des brevets, le Comité d'Etat de l'URSS pour les inventions et les découvertes, l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement et l'Office européen des brevets. A la même époque, l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique avait la qualité d'administration chargée de la recherche internationale et l'Office des brevets du Royaume-Uni celle d'administration chargée de l'examen préliminaire international.

*Statistiques.* Au cours de l'année 1982, le Bureau international de l'OMPI a reçu les « exemplaires originaux » de 4.675 demandes internationales des « offices récepteurs », c'est-à-dire des offices auprès desquels les demandes internationales avaient été déposées.

D'après les renseignements fournis par les offices récepteurs, le nombre de demandes internationales déposées durant la même année s'est élevé à 4.713. Le nombre total de demandes internationales déposées au cours de chaque année civile depuis le début du fonctionnement du PCT s'établit comme suit:

juin-décembre 1978, 687; 1979, 2.734; 1980, 3.958; 1981, 4.321; 1982, 4.713.

L'augmentation des dépôts peut être attribuée essentiellement au fait que les déposants éventuels prennent de plus en plus conscience des avantages offerts par le PCT. Le nombre moyen de désignations pour chaque demande internationale a été de presque 9,5, alors que celui des taxes de désignation versées a été de 4,8. Cette différence est due au fait que lorsque plusieurs pays sont désignés pour l'obtention d'une protection régionale (brevet européen ou brevet de l'OAPI, par exemple), une seule taxe de désignation est exigible. Elle montre aussi que les déposants retirent un certain nombre de leurs désignations — faites gratuitement lors du dépôt de la demande — au moment où ils versent la taxe de désignation, ce qui est un résultat normal et souhaitable de la procédure du PCT.

Le tableau suivant donne le nombre total d'exemplaires originaux reçus et de demandes internationales déposées pendant l'année, ventilé par office récepteur, et les pourcentages correspondant à chaque office.

<i>Office récepteur * (nom du pays ou de l'organisation)</i>	<i>Exemplaires originaux reçus (nombre/ pourcentage)</i>		<i>Demandes déposées (nombre/ pourcentage)</i>	
Allemagne (République fédérale d')	238	5,09	234	4,96
Australie	219	4,68	225	4,77
Autriche	35	0,75	37	0,79
Belgique	26	0,56	26	0,55
Brésil	20	0,43	22	0,47
Danemark	117	2,50	116	2,46
Etats-Unis d'Amérique	1.795	38,41	1.833	38,91
Finlande	66	1,41	71	1,51
France	223	4,77	225	4,77
Hongrie	68	1,45	68	1,44
Japon	497	10,63	486	10,31
Luxembourg	1	0,02	1	0,02
Norvège	61	1,30	61	1,29
Pays-Bas	45	0,96	45	0,95
Roumanie	8	0,17	7	0,15
Royaume-Uni **	351	7,51	358	7,60
Suède	447	9,56	444	9,42
Suisse ***	137	2,93	142	3,01
Union soviétique	41	0,88	36	0,76
Office européen des brevets ****	280	5,99	276	5,86
Total:	4.675	100,00	4.713	100,00

\* En 1982, aucun exemplaire original n'est parvenu des offices récepteurs suivants et aucune demande n'a été déposée auprès d'eux: Madagascar, Malawi, Monaco, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, OMPI (office récepteur pour les nationaux et résidents des pays suivants: Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo).

\*\* Office récepteur aussi pour les résidents de Hong Kong.

\*\*\* Office récepteur aussi pour les nationaux et les résidents du Liechtenstein.

\*\*\*\* Office récepteur (de remplacement) pour les nationaux et les résidents des pays suivants: Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, France, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Les langues dans lesquelles les demandes internationales reçues en 1982 par le Bureau international de l'OMPI ont été déposées et les pourcentages correspondants sont les suivants:

Langue de dépôt	Nombre de demandes	Pourcentage du total
Anglais	2.882	61,64
Allemand	600	12,83
Japonais	497	10,63
Français	301	6,44
Suédois	227	4,85
Danois	55	1,18
Russe	41	0,88
Norvégien	35	0,75
Finois	33	0,71
Néerlandais	4	0,09
Total:	4.675	100,00

En 1982, les administrations chargées de l'examen préliminaire international ont notifié au Bureau international la réception de 242 demandes d'examen préliminaire international au titre du chapitre II du PCT. Le Bureau international a reçu et communiqué aux offices élus 233 rapports d'examen préliminaire international. Il a assuré la traduction de ces rapports selon les besoins des offices élus. Le nombre des demandes d'examen préliminaire international, ventilé par administration chargée de l'examen préliminaire international, et les pourcentages correspondants sont indiqués dans le tableau suivant:

Administration * (pays ou organisation)	Nombre de demandes	Pourcentage du total
Suède	141	58,26
Royaume-Uni	34	14,05
Office européen des brevets	33	13,64
Australie	23	9,50
Japon	9	3,72
Union soviétique	2	0,83
Total:	242	100,00

Au cours de 1982, les offices récepteurs et les administrations chargées de la recherche internationale ont pu mener à bien leurs différentes tâches dans les délais prescrits, en particulier celles qui consistent à transmettre les exemplaires originaux et les rapports de recherche internationale au Bureau international de l'OMPI. Dans presque tous les cas,

\* En 1982, l'Autriche n'a reçu aucune demande d'examen préliminaire international.

ce dernier a reçu les rapports de recherche internationale suffisamment tôt pour pouvoir les publier en même temps que les demandes internationales.

*Publications selon le PCT.* La publication bimensuelle de la *Gazette du PCT*, en éditions française et anglaise, s'est poursuivie tout au long de 1982. Outre une importante quantité d'informations de caractère général, la *Gazette du PCT* a fourni des indications sur 4.515 demandes internationales publiées sous forme de brochures du PCT (en français, allemand, anglais, japonais ou russe, selon la langue de dépôt) le même jour que les publications correspondantes de la *Gazette du PCT*. Trois numéros spéciaux mettant à jour les renseignements de caractère général ont été publiés. Le nombre de demandes internationales publiées sous forme de brochures dans chacune des langues susmentionnées (et les pourcentages correspondants) s'établit comme suit:

Langue de publication	Nombre de demandes publiées	Pourcentage du total
Anglais	3.079	68,47
Allemand	562	12,50
Japonais	498	11,07
Français	230	5,11
Russe	128	2,85
Total:	4.515	100,00

*Activités d'information.* Des feuilles de remplacement ont été publiées à plusieurs reprises pour mettre à jour le *Guide du déposant PCT*. On a poursuivi la publication de « chapitres nationaux » dans le volume II du *Guide du déposant PCT*, contenant des renseignements sur les conditions de traitement des demandes internationales déposées auprès des offices désignés et élus; outre les offices déjà visés (Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Hongrie, Japon, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique, OAPI et Office européen des brevets), les chapitres publiés en 1982 ont porté sur les offices du Brésil, du Malawi, de la République populaire démocratique de Corée et du Sri Lanka.

L'OMPI a collaboré avec l'Office allemand des brevets pour la publication du *Guide du déposant PCT* en allemand. Le premier volume a été publié en décembre 1981 par Carl Heymanns Verlag (Munich) et le second en mars 1982 par le même éditeur.

## Obtentions végétales

### L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) en 1982

#### Etat de l'Union

Au cours de l'année 1982, deux Etats ont marqué leur volonté de se lier par l'Acte révisé du 23 octobre 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (ci-après dénommé « Acte de 1978 »): le Japon, le 3 août, en déposant un instrument d'acceptation et la Suède, le 1<sup>er</sup> décembre, en déposant un instrument de ratification. Ces deux instruments portent à huit le nombre des Etats liés par l'Acte de 1978.

En déposant ledit instrument d'acceptation, le Japon est devenu membre de l'Union (le 3 septembre 1982), laquelle se compose désormais de 16 Etats: Afrique du Sud, Allemagne (République fédérale d'), Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

On trouvera en page 25 du numéro de janvier 1983 de la présente revue un tableau des Etats membres de l'Union au 1<sup>er</sup> janvier 1983<sup>1</sup>.

#### Sessions

En 1982, les différents organes de l'UPOV ont tenu les réunions mentionnées ci-après. Sauf indications contraires, les sessions ont eu lieu à Genève.

Le *Conseil* a tenu sa cinquième session extraordinaire le 29 avril, sous la présidence de M. W. Gfeller (Suisse). La session a été consacrée à un débat sur la compatibilité de la législation hongroise sur la protection des variétés végétales avec la Convention UPOV. Le Conseil a pris une décision positive sur la compatibilité de la législation hongroise avec les dispositions de l'Acte de 1978, conformément à l'article 32.3) dudit Acte. Il en résulte que le Gouvernement de la République populaire hongroise peut déposer un instrument d'adhésion.

Le *Conseil* a tenu sa seizième session ordinaire du 13 au 15 octobre, sous la présidence de M. W. Gfeller (Suisse). Ont pris part à cette session les représentants des Etats membres et les observateurs de plusieurs pays non membres intéressés: Autriche,

Brésil, Canada, Chili, Côte d'Ivoire, Egypte, Hongrie, Iran, Norvège, Panama, Pologne et Union soviétique. La Commission des Communautés européennes (CCE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) étaient aussi représentées par des observateurs.

Le premier jour de la session a été consacré, pour la troisième année consécutive, à un symposium. Le *Symposium de 1982* avait pour thème « Le génie génétique et l'amélioration des plantes ». Les exposés suivants ont été présentés:

i) « Le génie génétique: Un nouvel outil pour les sélectionneurs » de M. David J. Padwa, Président du Conseil d'administration et Président de l'Agri-genetics Corporation, Denver, Colorado (Etats-Unis d'Amérique);

ii) « Les bases scientifiques du génie génétique: techniques actuelles et perspectives d'avenir » de M. Robert H. Lawrence, Vice-président et Directeur de recherches de l'Agri-genetics Corporation, Denver, Colorado (Etats-Unis d'Amérique);

iii) « Aspects de propriété intellectuelle du génie génétique appliqué aux variétés végétales: le point de vue d'un juriste américain » de M. Sidney B. Williams, Jr., Directeur du Groupe des brevets N° 3, Département du droit des brevets, The Upjohn Company, Kalamazoo, Michigan (Etats-Unis d'Amérique);

iv) « Apports des techniques nouvelles à l'amélioration des plantes » de M. Max Rives, Directeur de recherches, Institut national de la recherche agronomique (INRA), Versailles (France);

v) « Aspects de propriété intellectuelle du génie génétique appliqué aux variétés végétales: le point de vue d'un juriste européen » de M. Peter Kreye, avocat, Hambourg (République fédérale d'Allemagne).

Outre les représentants des Etats membres et d'Etats non membres, de la CCE, de la FAO et de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le Symposium a été suivi par plus de 30 représentants d'organisations internationales non gouvernementales: Association européenne pour l'amélioration des plantes (EUCARPIA), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Communauté internationale

<sup>1</sup> Il est à noter que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1983, 1) la Hongrie a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 et deviendra membre de l'UPOV avec effet au 16 avril 1983, et que 2) la France a ratifié l'Acte de 1978 avec effet au 17 mars 1983.

des obtenteurs de plantes ornementales de reproduction asexuée (CIOFORA), Fédération internationale du commerce des semences (FIS); étaient également présents une cinquantaine d'experts techniques et juridiques de sociétés et d'institutions de dix pays exerçant leurs activités dans le domaine de l'amélioration des plantes ou s'intéressant à ce domaine. Les débats ont aussi été suivis par des journalistes et d'autres représentants des grands moyens d'information, notamment par une équipe de production d'une station de télévision japonaise. Le Symposium s'est terminé par une table ronde. Le compte rendu des débats du Symposium fera l'objet d'une publication spéciale de l'UPOV (N° 340) en français, en allemand, en anglais et en espagnol.

Les principales décisions prises par le *Conseil* à sa seizième session ordinaire ont été les suivantes :

i) le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1981 et pendant les neuf premiers mois de 1982, son rapport sur sa gestion et sur la situation financière de l'Union en 1981 et les comptes de l'Union pour 1981 ont été approuvés;

ii) le programme et le budget de 1983 ont été examinés et approuvés;

iii) les rapports sur l'état d'avancement des travaux des différents comités et groupes de travail techniques, y compris leurs plans de travail, ont été approuvés;

iv) le Symposium de 1983 aura pour thème « La nomenclature »;

v) de nouveaux règlements nécessités par l'entrée en vigueur de l'Acte de 1978 de la Convention UPOV ont été adoptés;

vi) M. M. Heuver (Pays-Bas) a été élu Président du Comité administratif et juridique pour un mandat de trois ans expirant à la fin de la dix-neuvième session ordinaire du Conseil (1985).

Le *Comité consultatif* a tenu sa vingt-cinquième session les 28 et 29 avril 1982 et sa vingt-sixième session les 12 et 15 octobre 1982, l'une et l'autre sous la présidence de M. W. Gfeller (Suisse). Ces sessions ont été consacrées principalement à la préparation de la cinquième session extraordinaire et de la seizième session ordinaire du Conseil.

Le *Comité administratif et juridique*, organe où sont étudiées les questions relatives à l'application pratique de la Convention UPOV et les perspectives d'évolution sur le plan administratif ou juridique, a tenu sa neuvième session les 26 et 27 avril 1982 sous la présidence de M. P. W. Murphy (Royaume-Uni) et sa dixième session les 16 et 17 novembre 1982, sous la présidence de M. M. Heuver (Pays-Bas). Ces deux sessions ont été suivies par des représentants des Etats membres; étaient en outre présents, à la neuvième session, des observateurs du Japon (ce pays est

devenu membre de l'Union peu avant la dixième session), du Mexique, de la CCE et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), et, à la dixième session, un observateur de la CCE. Au cours de sa dixième session, le Comité a tenu une séance commune avec le Comité technique, sous la présidence de M. C. Hutin (France), Président de ce dernier Comité.

Les travaux de la neuvième session peuvent être résumés ainsi :

Le Comité a achevé ses travaux sur la question de savoir si les obtenteurs doivent avoir accès à l'examen des variétés quant aux caractères distinctifs, à l'homogénéité et à la stabilité. Il a pris note des divergences entre les points de vue exprimés par les organisations internationales professionnelles consultées — l'une insistant sur le caractère confidentiel des essais et deux autres préconisant que les obtenteurs soient admis à visiter les locaux d'essais sous certaines conditions — ainsi qu'entre les pratiques suivies par les Etats membres. S'agissant de la coopération en matière d'examen, il a aussi noté que l'accord type de l'UPOV pour la coopération internationale en matière d'examen permet aux Etats membres effectuant des essais à la fois d'adopter la politique de leur choix en ce qui concerne les variétés qu'ils examinent pour leur propre compte et de réunir toutes les garanties nécessaires en ce qui concerne celles qu'ils examinent pour le compte d'autres Etats membres. Compte tenu de cela, il a invité les Etats membres à prendre en considération les points de vue des organisations professionnelles, lorsque l'occasion s'en présente, et évidemment dans les limites imposées par la législation nationale.

Le Comité a poursuivi ses travaux sur la révision des principes directeurs relatifs aux dénominations variétales, qui datent de 1973. Il a procédé à la première lecture d'un projet de recommandations sur les dénominations variétales.

Les travaux de la dixième session peuvent être résumés ainsi :

Le Comité a procédé à une deuxième lecture d'un projet de recommandations sur les dénominations variétales. Il devrait achever ses travaux sur ce projet à sa onzième session, en avril 1983.

A ces deux sessions, le Comité a pris note des dernières initiatives prises ou envisagées par les Etats membres quant à la modification des législations nationales sur la protection des obtentions végétales, notamment en ce qui concerne la ratification de l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

En séance commune avec le Comité technique, le Comité a examiné deux questions. Premièrement, en relation avec la révision précitée des principes directeurs relatifs aux dénominations variétales, il s'est demandé si la « liste des classes » jointe en appendice aux principes directeurs de 1973 doit être aussi révisée. Il a été décidé d'inviter les experts des Etats membres à présenter des propositions en fonction d'un certain nombre de principes fondamentaux définis au cours

du débat. Deuxièmement, en relation avec l'audition des organisations internationales non gouvernementales qui doit avoir lieu les 9 et 10 novembre 1983, un débat a eu lieu à propos des écarts minimaux entre les variétés. L'expression « écarts minimaux entre les variétés » est utilisée dans les milieux de l'UPOV pour désigner l'écart qui doit exister entre deux variétés en ce qui concerne leurs caractères susceptibles d'être reconnus et décrits pour que chacune puisse bénéficier d'un titre de protection distinct. Il a été décidé que cette question sera réexaminée à la onzième session du Comité administratif et juridique et à la vingt-septième session du Comité consultatif, qui doivent se tenir toutes les deux en avril 1983. Il a aussi été décidé que les organisations intéressées seront priées de faire connaître leurs opinions et leurs propositions, qui seront examinées par le Comité technique à sa dix-neuvième session, en octobre 1983.

Le *Comité technique*, organe qui examine les questions relatives à l'application pratique de la Convention UPOV ainsi que les perspectives d'évolution sur le plan technique, a tenu une séance commune avec le Comité administratif et juridique le 17 novembre 1982 (voir le premier et le dernier paragraphe de la partie du présent rapport consacrée aux travaux du Comité administratif et juridique), et a tenu sa dix-huitième session les 18 et 19 novembre 1982, sous la présidence de M. C. Hutin (France).

Les travaux de la session du Comité peuvent être résumés ainsi:

Le Comité a adopté quatre principes directeurs d'examen présentés:

- i) par le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières, pour les agrumes (TG/83/3) et pour le prunier japonais (TG/84/3);
- ii) par le Groupe de travail technique sur les plantes potagères, pour le haricot (TG/12/4) (édition révisée) et pour le céleri (TG/82/3).

Comme les années précédentes, le Comité, appuyé par ses quatre Groupes de travail techniques, a examiné un certain nombre de problèmes qui ont surgi dans la pratique lors de l'application dans les Etats membres des principes énoncés dans l'introduction générale aux principes directeurs d'examen et des divers principes directeurs pour la conduite de l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité. Parmi les questions qui se sont posées figurent: les tolérances relatives aux plantes aberrantes; les listes des variétés en cours d'examen; les variétés indiquées à titre d'exemple et, en particulier, la nécessité de remplacer les variétés obsolètes; les critères à utiliser pour déterminer si un caractère « technique » observé par des méthodes telles que l'électrophorèse peut être utilisé aux fins de la distinction entre les variétés; l'établissement d'une liste de documents et d'ouvrages de référence utilisés dans

le cadre de l'examen des variétés. Le Comité a aussi débattu de la nécessité de publier un code des couleurs de l'UPOV et de poursuivre les travaux entrepris en vue d'évaluer l'utilité des colorimètres pour l'examen des variétés. Il a décidé de constituer un Groupe de travail technique chargé d'étudier la question de l'harmonisation des systèmes d'automatisation et des programmes d'ordinateur.

Le Comité a été saisi de rapports sur l'état d'avancement des travaux des quatre Groupes de travail techniques, a donné des directives sur plusieurs questions qu'ils avaient soulevées et a arrêté les grandes lignes de leurs travaux à venir.

Le *Groupe de travail technique sur les plantes potagères* a tenu sa quinzième session du 11 au 13 mai 1982, sous la présidence de M. F. Schneider (Pays-Bas). Outre ses travaux sur les deux principes directeurs d'examen des plantes potagères adoptés par le Comité technique, le Groupe de travail a achevé la rédaction d'un premier projet de principes directeurs d'examen du poireau afin qu'il soit présenté pour observations aux organisations professionnelles.

Le *Groupe de travail technique sur les plantes agricoles* a tenu sa onzième session à Madrid (Espagne) du 19 au 21 mai 1982, sous la présidence de M. G. Fuchs (République fédérale d'Allemagne).

Le *Groupe de travail technique sur les plantes fruitières* a tenu sa treizième session à Faversham (Royaume-Uni) du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1982, sous la présidence de M. G. S. Bredell (Afrique du Sud). Le Groupe de travail a achevé ses travaux sur les deux principes directeurs d'examen des plantes fruitières adoptés par le Comité technique.

Le *Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers* a tenu sa quinzième session à Cambridge (Royaume-Uni) du 5 au 7 octobre 1982, sous la présidence de M<sup>me</sup> U. Löscher (République fédérale d'Allemagne). Le Groupe de travail a achevé la rédaction des premiers projets de principes directeurs d'examen du saintpaulia (révision), de l'anthurium, de l'œillet (révision) et du narcisse, projets qui seront présentés pour observations aux organisations professionnelles.

#### Relations avec les Etats et les organisations

Parmi les diverses relations établies en 1982 par le Bureau de l'Union, les suivantes méritent une attention particulière: en juillet, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint ont été reçus au Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts de la République fédérale d'Allemagne, à Bonn-Duisdorf, au cours de la visite officielle faite dans ce pays par M. Bogsch, en sa qualité de Directeur général de l'OMPI; en août, le Secrétaire général adjoint a rendu visite, sur leur invitation, aux autorités de la Répu-

blique française à Paris; en septembre, il a participé à une cérémonie organisée à Hanovre (République fédérale d'Allemagne) à l'occasion du trentième anniversaire de l'Office fédéral allemand de la protection des variétés (*Bundessortenamt*) et de l'inauguration de ses nouveaux locaux; enfin, en novembre, il a reçu la visite du Secrétaire d'Etat à l'alimentation du Ministère de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation de l'Espagne.

L'UPOV a été représentée à une réunion de la Section « plantes potagères » de l'ASSINSEL, tenue au mois de mars à Genève; aux Congrès annuels de l'ASSINSEL et de la FIS, tenus en mai à Venise (Italie); à une réunion extraordinaire du Conseil d'administration du Programme coopératif européen pour la conservation et l'échange des ressources phytogénétiques, tenue à Genève; à une conférence sur la protection des obtentions végétales relatives aux cultivars ornementaux, tenue en septembre à Cambridge (Royaume-Uni) et organisée par la Faculté de droit de l'Université de Southampton; au trente-quatrième Congrès de l'AIPH, tenu à Amsterdam (Pays-Bas); et au quatrième Colloque international sur la protection des obtentions végétales, organisé par la CIOFORA et tenu à Genève en octobre 1982.

En novembre 1982, une réunion d'information a eu lieu au siège de l'UPOV à Genève. Le but de cette réunion, la première du genre organisée entre le Bureau de l'UPOV et les organisations internationales non gouvernementales s'intéressant aux activités de l'Union, était de permettre un échange d'informations et de donner aux représentants des organisations l'occasion d'exprimer officiellement leurs souhaits et leurs propositions quant à l'évolution future de la protection des obtentions végétales en général et de l'UPOV en particulier. Les organisations représentées étaient l'AIPH, l'ASSINSEL, la CIOFORA, l'Association des obtenteurs de variétés de la Communauté

économique européenne (COMASSO), la FIS, l'Association nationale de titulaires de brevets de plantes (NAPPO). Le Bureau de l'Union a pris note des questions soulevées par les organisations, dont les représentants ont marqué leur satisfaction suite à la convocation d'une telle réunion et ont demandé que de nouvelles réunions de ce genre soient organisées à l'avenir.

### Publications

En 1982, le Bureau de l'Union a publié les *Actes de la Conférence diplomatique de révision de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales* (Genève, 1978), en français (publication de l'UPOV N° 337 (F)); le *Règlement intérieur du Conseil* (au 15 octobre 1982) en français, allemand, anglais (publications de l'UPOV INF/7); l'*Accord entre l'OMPI et l'UPOV* (signé le 26 novembre 1982), en français, allemand et anglais (publications de l'UPOV INF/8); cinq numéros de *Protection des obtentions végétales — Bulletin officiel et d'information de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales*; des brochures contenant les textes arabe et japonais de l'Acte révisé de 1978 de la Convention UPOV (publications de l'UPOV N° 295 (A) et 295 (J), respectivement); les *Activités d'amélioration des plantes des instituts gouvernementaux, des centres internationaux et du secteur privé — Compte rendu du Symposium de 1981*, en français, allemand, anglais et espagnol (publications de l'UPOV N° 339 (F), (G), (E) et (S), respectivement); une version mise à jour de la *Brochure d'informations générales de l'UPOV*, en français, allemand, anglais et espagnol (publications de l'UPOV N° 408 (F), (G), (E) et (S), respectivement); et quatre *Principes directeurs pour la conduite de l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité* (pour plus de détails, voir le rapport ci-dessus sur les travaux du Comité technique).

## Réunions de l'OMPI

### Union de Paris

#### Assemblée

Septième session (deuxième session extraordinaire)

et

#### Conférence de représentants

Neuvième session (quatrième session extraordinaire)

(Genève, 28 février 1983)

#### NOTE \*

L'Assemblée et la Conférence de représentants de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (Union de Paris) ont tenu respectivement leur septième session (deuxième session extraordinaire) et neuvième session (quatrième session extraordinaire) à Genève, le 28 février 1983. Ces sessions avaient pour but d'examiner et d'approuver les dispositions relatives à la quatrième session de la Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris.

Quarante-neuf Etats membres de l'Assemblée et quatre Etats membres de la Conférence de représentants de l'Union de Paris étaient représentés à ces sessions. Un Etat membre de l'OMPI mais non membre de l'Union de Paris et deux organisations intergouvernementales étaient représentés par des observateurs. La liste des participants suit la présente note.

Les porte-parole des trois Groupes régionaux (Groupe des pays en développement, Groupe B, représentant les pays industrialisés à économie de marché, et Groupe D, représentant les pays socialistes) ont réaffirmé qu'il était important de poursuivre la Conférence diplomatique et ont exprimé le désir de leurs Groupes de mener à bonne fin les travaux de révision de la Convention de Paris.

Après un débat sur le lieu, la durée et les dates de la quatrième session de la Conférence diplomatique, l'Assemblée a décidé que cette session se tiendra à Genève, du 27 février au 24 mars 1984, et a noté avec satisfaction que les autorités suisses avaient proposé de mettre, gratuitement, les locaux du Centre international de conférences de Genève à la disposition de la Conférence.

\* Rédigée par le Bureau international.

### LISTE DES PARTICIPANTS \*\*

#### I. Etats

Algérie<sup>1</sup>: B. Saci; M. Mati. Allemagne (République fédérale d')<sup>1</sup>: E. Steup. Argentine<sup>1</sup>: F. Jiménez Dávila; J. Pereira. Australie<sup>1</sup>: J. Cowcher. Autriche<sup>1</sup>: G. Mayer-Dolliner; F. Trauttmansdorff. Belgique<sup>1</sup>: J.-M. Poswick. Brésil<sup>1</sup>: A. Gurgel de Alencar; E. Cordeiro. Bulgarie<sup>1</sup>: I. Kotzev. Burundi<sup>1</sup>: B. Seburyamo. Cameroun<sup>1</sup>: W. Eyambe. Canada<sup>1</sup>: J. Lynch. Congo<sup>1</sup>: E. Kouloufoua; G. Goma; S. Bayalama. Danemark<sup>1</sup>: K. Skjødt. Egypte<sup>1</sup>: M. Daghash. Espagne<sup>1</sup>: J. Delicado Montero-Ríos; S. Jessel; A. Casado Cerviño. Etats-Unis d'Amérique<sup>1</sup>: G. J. Mossinghoff; M. K. Kirk; G. T. Dempsey. Finlande<sup>1</sup>: I. Uusitalo. France<sup>1</sup>: L. Nicodème; M. Hiance; J.-M. Momal. Ghana<sup>1</sup>: A. J. B. McCarthy. Haïti<sup>1</sup>: C. Hudicourt Ewald; S. Théard Mevs. Hongrie<sup>1</sup>: Gy. Puztai. Indonésie<sup>1</sup>: R. Tanzil. Israël<sup>1</sup>: M. Shaton. Italie<sup>1</sup>: G. L. Milesi-Ferretti; S. Samperi. Japon<sup>1</sup>: S. Ono. Jordanie<sup>1</sup>: K. Abdul-Rahim. Liechtenstein<sup>1</sup>: R. Marxer. Madagascar<sup>1</sup>: O. Raveloson. Maroc<sup>1</sup>: M. Halfaoui. Mexique<sup>1</sup>: P. Espinosa. Norvège<sup>1</sup>: A. G. Gerhardsen. Nouvelle-Zélande<sup>1</sup>: B. T. Lineham. Pays-Bas<sup>1</sup>: J. J. Bos. Philippines<sup>1</sup>: E. A. Manalo. Pologne<sup>1</sup>: J. Zawalonka; R. Rysinski. Portugal<sup>1</sup>: J. Mota Maia; R. Serrão. République de Corée<sup>1</sup>: Jae-Uk Chae; Seock Jeong Eom. République démocratique allemande<sup>1</sup>: H.-W. Mattern. Roumanie<sup>1</sup>: T. Melescanu. Royaume-Uni<sup>1</sup>: T. W. Sage. Saint-Siège<sup>1</sup>: G. Bertello. Sénégal<sup>1</sup>: S. C. Konate. Suède<sup>1</sup>: G. Borggård. Suisse<sup>1</sup>: P. Braendli; J. Manz; A.-M. Buess. Tanzanie<sup>1</sup>: E. E. E. Mtango; S. J. Asman. Tchécoslovaquie<sup>1</sup>: M. Slamova. Trinité-et-Tobago<sup>1</sup>: H. Robertson. Tunisie<sup>1</sup>: K. Gueblaoui; M. Baati. Turquie<sup>1</sup>: E. Apakan. Union soviétique<sup>1</sup>: V. Zubarev; V. Dmitriev. Uruguay<sup>1</sup>: C. A. Fernández-Ballesteros; A. Moerzinger. Viet Nam<sup>1</sup>: Nguyễn Thuong; Doan Tat Cam. Yémen<sup>2</sup>: A. Tarcici. Yougoslavie<sup>1</sup>: B. Branković.

#### II. Organisations intergouvernementales

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI): S.-P. Padolecchia. Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI): D. Ekani.

#### III. Bureaux

Président: Gy. Puztai (Hongrie). Vice-président: P. Braendli (Suisse). Secrétaire: K. Pfanner (OMPI).

#### IV. Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

A. Bogsch (Directeur général); K. Pfanner (Vice-directeur général); M. Porzio (Vice-directeur général); T. A. J. Keefer (Directeur de la Division administrative); G. Ledakis (Conseiller juridique); F. Baileys (Chef de la Section du droit de la propriété industrielle, Division de la propriété industrielle); H. Rossier (Chef de la Section du courrier et des documents).

\*\* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

<sup>1</sup> Membre de l'Union de Paris.

<sup>2</sup> Membre de l'OMPI mais non de l'Union de Paris.

## Union de Locarno

### Comité d'experts sur la Classification internationale pour les dessins et modèles industriels

Quatrième session

(Genève, 13-17 décembre 1982)

#### NOTE \*

Le Comité d'experts institué par l'article 3 de l'Arrangement de Locarno du 8 octobre 1968 instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels (ci-après dénommé « Comité ») s'est réuni à Genève du 13 au 17 décembre 1982<sup>1</sup>.

Les pays suivants membres de l'Union particulière de Locarno étaient représentés: Danemark, Espagne, Finlande, France, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse et Union soviétique. Les pays suivants membres de l'Union de Paris pour la protection de la propriété industrielle mais non membres de l'Union de Locarno, étaient représentés par des observateurs: Madagascar, République de Corée et Turquie. Une organisation intergouvernementale, le Bureau Benelux des dessins ou modèles et une organisation internationale non gouvernementale, la Chambre de commerce internationale, étaient aussi représentées par des observateurs. La liste des participants suit la présente note.

Le Comité a pris des décisions concernant des modifications apportées à chacun des trois éléments constitutifs de la Classification internationale (de Locarno) (ci-après dénommée « Classification »), à savoir la liste des classes et sous-classes, la liste alphabétique des produits auxquels sont incorporés des dessins ou modèles et les notes explicatives.

Les décisions ont été fondées sur des propositions présentées par certains pays membres de l'Union de Locarno et sur des propositions faites par le Bureau international à la suite d'une révision de forme de la Classification.

Conformément à l'article 4.1) de l'Arrangement de Locarno, le Bureau international communiquera, le 1<sup>er</sup> juillet 1983, les décisions du Comité aux pays membres de l'Union de Locarno au moyen d'une notification spéciale.

Conformément aux décisions prises par l'Assemblée de l'Union de Locarno lors de sa première session extraordinaire de septembre-octobre 1971, seules les modifications apportées à la liste des classes et des sous-classes et aux notes explicatives sont publiées

ci-après. Les modifications de la liste alphabétique des produits figureront dans la notification susmentionnée.

Au sujet des autres propositions faites par le Bureau international en vue d'améliorer la Classification a) en limitant la liste alphabétique des produits aux simples indications de produits, et b) en complétant cette liste par un « index des mots clés » comportant, chaque fois que c'est nécessaire, des renvois à toutes les indications de produits pertinentes, le Comité a recommandé que le Bureau international procède comme indiqué ci-dessus et aménage la présentation de la Classification en conséquence.

#### MODIFICATIONS APPORTÉES A LA LISTE DES CLASSES ET DES SOUS-CLASSES ET AUX NOTES EXPLICATIVES

##### 1. Classe 06. Adjonction d'une nouvelle note explicative

La nouvelle note explicative b) suivante a été ajoutée à la classe 06:

« Les ensembles de meubles, dans la mesure où ils peuvent être considérés comme un seul modèle, sont classés en classe 06-05. »

L'actuelle note b) est devenue la note c).

##### 2. Classe 08. Adjonction d'une note explicative à la sous-classe 99

La note explicative suivante a été ajoutée à la sous-classe 99 de la classe 08:

« Y compris les câbles non électriques, indépendamment de la matière dont ils sont faits. »

##### 3. Classe 11. Modification du titre de la sous-classe 01

La modification ne concerne que l'anglais.

##### 4. Classe 12. Modification des titres des sous-classes 15 et 16

Le titre de la sous-classe 15 a été modifié comme suit: « Pneus, bandages et chaînes antidérapantes pour véhicules. »

Le titre de la sous-classe 16 a été modifié comme suit: « Parties, équipements et accessoires de véhicules, non compris dans d'autres classes ou sous-classes. »

##### 5. Classe 15. Modification du titre de la sous-classe 09

La modification ne concerne que l'anglais.

##### 6. Classe 30. Modification du titre de cette classe

Le titre de cette classe a été modifié comme suit: « Articles pour les soins et l'entretien des animaux. »

\* Rédigée par le Bureau international.

<sup>1</sup> Pour la note relative à la troisième session, voir *La Propriété industrielle*, 1981, p. 103.

## LISTE DES PARTICIPANTS \*\*

## I. Etats membres

**Danemark:** I. Sander; J. E. Carstad. **Espagne:** M. Hidalgo. **Finlande:** O. Wilder. **France:** J. Norguet. **Norvège:** A. Guldhav. **Pays-Bas:** F. Launspach. **Suède:** V. Smith. **Suisse:** J.-M. Souche; M. Diriwächter. **Union soviétique:** A. N. Grigoriev.

## II. Etats observateurs

**Madagascar:** S. Rabearivelo. **République de Corée:** Shi Hyung Kim. **Turquie:** E. Apakan.

## III. Organisation intergouvernementale

**Bureau Benelux des dessins ou modèles:** F. Launspach.

\*\* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

## IV. Organisation non gouvernementale

**Chambre de commerce internationale (CCI):** J. Buraas.

## V. Bureau

*Président:* J. E. Carstad (Danemark). *Vice-Présidents:* F. Launspach (Pays-Bas); A. N. Grigoriev (Union soviétique). *Secrétaire:* C. Werkman (OMPI).

## VI. Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

*P. Claus (Directeur, Division des classifications et de l'information en matière de brevets); C. Werkman (Chef de la Section des classifications pour les marques et les dessins et modèles industriels, Division des classifications et de l'information en matière de brevets); C. Leder (Administrateur chargé des classifications, Section des classifications pour les marques et les dessins et modèles industriels); V. Terbois (Chef de la Section de l'enregistrement des dessins et modèles industriels, Division de l'enregistrement des marques et des dessins et modèles industriels).*

**La protection des inventions en Roumanie**

Y. EMINESCU \*

---

\* Docteur en droit; Directeur de recherche à l'Université de Bucarest; Professeur au Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) à Strasbourg. Cet article a été envoyé, pour publication, en mai 1981 et analyse les tendances de la législation à cette époque (*N.d.l.r.*).



















## **Transmission et échange de connaissances: rôle de la propriété industrielle**

**Point de vue d'un directeur de recherches industrielles**

G. MAIRE \*

---

\* Ancien Directeur des relations scientifiques et des brevets de Rhône-Poulenc S.A.; Conseiller auprès de l'Institut de l'entreprise et de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), Paris.









## Calendrier

### Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

#### 1983

- 2 au 6 mai (Genève) — Comité d'experts sur l'activité inventive commune
- 26 mai au 3 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur les questions spéciales et Groupe de travail sur la planification
- 6 au 17 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 13 au 17 juin (Genève) — Comité d'experts sur la protection juridique du logiciel
- 20 au 24 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail spécial sur la revision du Guide de la classification internationale des brevets
- 4 au 8 juillet (Genève) — Comité consultatif commun Unesco-OMPI sur l'accès des pays en développement aux œuvres protégées par le droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 12 au 20 septembre (Genève) — Union pour la classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 14 au 16 septembre (Paris) — Colloque d'organisations internationales non gouvernementales sur la double imposition des redevances de droits d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 19 au 23 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique (PCT/CTC) du PCT
- 26 septembre (Genève) — Union de Paris — Célébration du centenaire de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle
- 26 septembre au 4 octobre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, Budapest, TRT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)
- 17 au 21 octobre (Genève) — Comité d'experts gouvernementaux sur des statuts types à l'intention des organismes administrant les droits d'auteur dans les pays en développement (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 21 au 25 novembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale
- 28 novembre au 2 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur les questions spéciales et Groupe de travail sur la planification
- 5 au 7 décembre (Genève) — Union de Berne, Convention universelle sur le droit d'auteur et Convention de Rome — Sous-comités sur la distribution par câble du Comité exécutif de l'Union de Berne, du Comité intergouvernemental du droit d'auteur et du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome (convoqués conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 8 et 9 décembre (Genève, siège du BIT) — Convention de Rome — Comité intergouvernemental (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 12 au 16 décembre (Genève) — Union de Berne — Comité exécutif — Session extraordinaire (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)

#### 1984

- 27 février au 24 mars (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Conférence diplomatique

### Réunions de l'UPOV

#### 1983

- 17 au 19 mai (Cambridge) — Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'informatique
- 30 mai (Saragosse) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères — Sous-groupe
- 30 mai au 1<sup>er</sup> juin (Saragosse) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères
- 7 juin (Tystofte, Skaelskør) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles — Sous-groupes

- 8 au 10 juin (Tystofte, Skaelskør) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles  
20 septembre (Rome) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières — Sous-groupes  
21 au 23 septembre (Rome) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières  
27 au 29 septembre (Conthey) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers  
3 et 4 octobre (Genève) — Comité technique  
11 octobre (Genève) — Comité consultatif  
12 au 14 octobre (Genève) — Conseil  
7 et 8 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique  
9 et 10 novembre (Genève) — Réunion d'information avec les Organisations internationales non gouvernementales

### **Autres réunions concernant la propriété industrielle**

#### **1983**

- Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle — 5 au 7 septembre (Munich) — Assemblée et réunion annuelle  
Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — 22 au 27 mai (Paris) — XXXII<sup>e</sup> Congrès  
Gouvernement français — 25 mai (Paris) — Cérémonie en l'honneur du Centenaire de la Convention de Paris  
Ligue internationale contre la concurrence déloyale — 18 au 21 septembre (Montréal) — Journées d'études  
Organisation européenne des brevets — 6 au 10 juin; 6 au 9 décembre (Munich) — Conseil d'administration

#### **1984**

- Office royal suédois des brevets et de l'enregistrement — 13 au 15 juin (Stockholm) — Symposium sur le Centenaire du système suédois des brevets